

Charte Installation

Jeunes Agriculteurs Gironde / Cave de Sauveterre-Blasimon

ENTRE

Jeunes Agriculteurs de Gironde
Représenté par la Présidente Bérénice Walton
17 Cours Xavier Arnozan
33082 Bordeaux Cedex

ET

SCA Cave de Sauveterre-Blasimon
Représentée par la Présidente Céline WLOSTOWICER
Lieu dit Bourrassat
33540 Sauveterre-de-Guyenne

Cette charte est conçue pour faciliter et simplifier l'installation de jeunes agriculteurs, dans le domaine de la viticulture.

1 / AIDES FINANCIERES

- Les nouveaux adhérents, peuvent bénéficier d'une avance de trésorerie à 0% d'intérêt pour financer les avances aux cultures. Le plafond de l'avance est de :
 - 3 000 €/ha en production et par récolte la 1^{ère} année d'apport et la 2nde année d'apport
 - 1 200 €/ha en production la 3^{ème} année d'apport.
- Dans le cas d'un JA (installation ou agrandissement), le plafond de la 1^{ère} année est majoré de 500€, soit une avance de 3 500 €/ha à 0%.

2 / AIDES AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- Accompagnement technique et administratif
- Accompagnement dans le parcours à l'installation (étude économique, demande d'autorisation d'exploiter)

3 / AIDES A L'ACCES AU FONCIER

- Mise en relation avec des cédants potentiels et communication sur les opportunités de foncier se libérant sur le secteur de la cave.
- Possibilité de stockage de foncier en partenariat avec la SAFER pour un candidat en formation ou en attente de finalisation de son parcours à l'installation
- Possibilité d'acquérir progressivement du foncier via un portage SAFER : la SAFER achète les vignes, la cave se porter garante pour le candidat qui loue les vignes pendant 5 ans puis rachète au prix initial moins les 5 années de loyer déduites.

Fait à Bordeaux le 20 mai 2016,

Pour Jeunes Agriculteurs Gironde
Bérénice Walton, Présidente

Pour la Cave de Sauveterre-Blasimon
Didier Drillolle